

## LISTE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Numéro tarifaire	Désignation des produits
Produits originaires du territoire du Canada ... (suite)	
numéros tarifaires 7321.11.60 et 7321.90.60)	
9905.73.05	Appareils de chauffage à combustible en granules et leurs parties (du numéro tarifaire 7322.90.00)
9905.73.11	Nasses à ménés grillagées et baleines à utiliser dans la fabrication des soutiens-gorge (du numéro tarifaire 7326.20.00)
9905.73.30 <sup>1</sup>	Bandes de punaises pour rembourrage (de la sous-position 7326.90)
9905.73.35	Supports et contenants pour l'industrie automobile (de la sous-position 7326.90)
9905.74.10	Tôles et bandes en cuivre, autres que les tôles et bandes non ouvrées, d'une épaisseur n'excédant pas 4,75 mm et d'une largeur n'excédant pas 508 mm (des sous-positions 7409.11, 7409.19, 7409.21 ou 7409.29)
9905.74.20	Tôles et bandes en cuivre, ouvrées, d'une épaisseur inférieure à 5 mm (des numéros tarifaires 7409.90.50 et 7409.90.90)
9905.74.30	Feuilles minces en cuivre affiné, ouvrées (du numéro tarifaire 7410.11.00)
9905.76.10	Barres en alliages d'aluminium 2014, 2024, 6151 ou 7075 (de la sous-position 7604.29)
9905.78.10	Fil à plomb tressé et pièces d'ancrage murales pour boulons et vis (du numéro tarifaire 7806.00.00)
9905.79.10	Anodes pour galvanoplastie (du numéro tarifaire 7907.90.60)
9905.82.20	Machine à clouer manuelles (de la sous-position 8205.59)
9905.83.15	Charnières réglables dissimulées pour fenêtres à battants (de la sous-position 8302.10)
9905.83.20	Roulettes plaquées de zinc ou de laiton devant servir à la fabrication de meubles (du numéro tarifaire 8302.20.00)
9905.83.25	Tiges décoratives plaquées de laiton; anneaux et ferrures, en acier, plaqués de laiton; entrées de serrure en acier, plaquées de zinc; loquets en acier; plaques en laiton pour prévenir les éraflures; glissières à fermeture plaquées de laiton ou de nickel pour tubes de chaises; ces articles devant servir à la fabrication de meubles (de la sous-position 8302.42)

<sup>1</sup> Ces produits ne font pas l'objet d'une élimination immédiate des droits de douane; se reporter à la note générale.